

CHARTRE D'UTILISATION DU CAMPUS NUMERIQUE

« ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »

La Charte définit les conditions générales d'utilisation du Campus Numérique « Economie Sociale et Solidaire », en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal.

Elle précise les conditions dans lesquelles est accordée à l'utilisateur l'autorisation non-exclusive de se servir de la ressource éducative décrite ci-dessous.

La signature de la présente charte est un préalable indispensable à la délivrance d'un code d'accès.

Le Gestionnaire désigne en tant qu'interlocuteur technique de l'utilisateur :

Melle Céline VOUTERS

Ingénieur d'Etudes à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Adresse : UVHC – Réseau 21 – Les Tertiales – Rue des Cent Têtes – 59313 Valenciennes cedex 9.

Tél : 03-27-51-77-16

Fax :

03-27-51-77-18

E-mail : celine.vouters@univ-valenciennes.fr



Fonds FEDER

Article 1 :

L'utilisateur bénéficie d'un code d'accès qui lui est strictement personnel. Son usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'utilisateur est responsable de la conservation de son code et s'engage à ne pas le divulguer et à ne pas s'approprier celui d'un autre utilisateur.

Article 2 :

Le code d'accès est valable un an à compter de sa délivrance à l'utilisateur. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel explicite.

Article 3 :

La législation relative au droit d'auteur s'appliquant aux ressources multimédia mises en ligne, toute reproduction, adaptation, représentation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielles ou intégrales des éléments contenus dans le Campus Numérique « Economie Sociale et Solidaire » sont interdites.

Seule la courte citation est acceptée mais ne concerne que les textes. Elle n'est légale qu'accompagnée de la référence claire à l'œuvre d'où provient la citation.

Article 4 :

L'utilisateur doit limiter l'usage des ressources électroniques à des fins d'information ou d'étude personnelle. Aucune utilisation à des fins commerciales ou d'enseignement envers des tiers n'est autorisée.

Article 5 :

L'utilisateur ne peut télécharger les contenus des modules du campus et en réaliser des copies (papiers ou numériques) qu'à des fins privées, d'étude, et en un seul exemplaire. Il lui est interdit de diffuser la version numérique ou papier.

Article 6 :

L'utilisateur qui ne se conforme pas à l'une ou l'autre des obligations de cette charte pourra se voir supprimer son code d'accès, avant la date d'échéance prévue dans le formulaire d'adhésion..

NOM et prénom :

Adresse :

.....

Structure :

Tél : Mail :

Fait à : Le :

Signature de l'utilisateur :